

PROGRAMME DE FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) — Formation initiale

SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

INFORMATIONS CLÉS

Durée totale	14h (5h théorie + 9h pratique)
Effectif	4 à 10 stagiaires
Validité	24 mois
Public visé	Tout salarié, agent ou apprenti d'une entreprise ou d'un établissement, désigné par l'employeur pour assurer la mission de secouriste du travail (en application de l'art. R.4224-15 du Code du travail) et participer à la prévention des risques professionnels. Aucun prérequis exigé. La formation s'adresse également aux travailleurs indépendants, aux intervenants en milieu scolaire (lycées professionnels, CFA), aux personnels d'EHPAD et de collectivités, et à toute personne souhaitant acquérir les compétences SST.
Prérequis	Aucun prérequis exigé. Savoir lire, écrire et comprendre le français. Aptitude médicale recommandée. Tenue souple adaptée aux mises en situation au sol (RCP, PLS). Pour les titulaires d'une UE PSC1, AFGSU (niveau 1 ou 2), PSE1 ou PSE2 datant de moins de 3 ans ou à jour de formation continue, un allègement de formation peut être proposé après vérification des compétences déjà détenues (entretien individuel, test pratique).
Accessibilité PSH	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, mises en situation aménagées). Nous contacter en amont de la session pour préparer au mieux l'accueil et l'organisation pédagogique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours et de la prévention de l'entreprise
- Protéger : repérer et neutraliser un danger persistant, ou soustraire la victime sans s'exposer
- Examiner la victime selon un ordre déterminé et prioriser les actions à mener
- Alerter / faire alerter de manière efficace les secours adaptés (15, 18, 112, 114)
- Secourir la victime selon la conduite à tenir des données techniques INRS (PLS, RCP, DAE, hémorragies...)
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail et identifier leurs dommages
- Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention et transmettre l'information

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (5H)

FORMATION THÉORIQUE — 5 h 00 (intégrée aux 14 h de présentiel)

1. Présentation de la formation et du dispositif SST (0 h 30)

- Tour de table — attentes des stagiaires — objectifs pédagogiques
- Document de référence INRS V8 (01/2021)
- Modalités d'évaluation (épreuves certificatives n°1 et n°2)
- Remise de l'aide-mémoire ED 4085

2. Le SST dans l'organisation des secours et le cadre juridique (1 h 00)

- Définition du SST : salarié de l'entreprise, secouriste + acteur de prévention
- Cadre juridique : art. L.4121-1, L.4121-2, R.4224-15, R.4224-16 du Code du travail
- Obligation de porter assistance (art. 223-6 du Code pénal)
- Champ d'intervention et limites du SST
- Rôle du médecin du travail et de l'employeur
- Équivalence avec le PSC1 (arrêté du 5 décembre 2002)

3. Conduite à tenir face à un accident du travail — la chaîne PEAS (1 h 30)

- PROTÉGER : identifier les dangers persistants, supprimer / isoler / soustraire
- DE PROTÉGER À PRÉVENIR : passerelle vers l'action de prévention
- EXAMINER : recherche dans un ordre déterminé des signes vitaux (saignement abondant, étouffement, conscience, respiration)

- FAIRE ALERTER ou ALERTER : éléments du message, qui alerter (15, 18, 112, 114),

identification de l'interlocuteur le plus apte

- DE FAIRE ALERTER À INFORMER : remontée d'information dans l'entreprise

- SECOURIR : choix de l'action à mener en fonction du résultat de l'examen

4. Conduites à tenir spécifiques — apports théoriques (1 h 30)

- La victime saigne abondamment — compression, garrot tourniquet, plaies

- La victime s'étouffe — désobstruction des voies aériennes (adulte/enfant/nourrisson)

- La victime se plaint d'un malaise — accident vasculaire, douleur thoracique, AVC

- La victime se plaint de brûlures — thermiques, chimiques, électriques

- La victime se plaint d'une plaie ou d'une douleur empêchant un mouvement

- La victime ne répond pas, mais respire — Position Latérale de Sécurité (PLS)

- La victime ne répond pas, ne respire pas — RCP + DAE

5. Le SST acteur de la prévention dans son entreprise (0 h 30)

- Enjeux de la prévention (humains, économiques, juridiques)

- Notions de danger, situation dangereuse, dommage, risque

- Caractériser un risque (probabilité × gravité) en situation de travail

- Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP)

- Acteurs de la prévention : employeur, CSE, médecin du travail, Carsat / INRS

- Rôle de remontée d'information du SST

► PROGRAMME PRATIQUE (9H)

FORMATION PRATIQUE — 9 h 00 (intégrée aux 14 h de présentiel)

1. Mise en application — Protéger (1 h 00)

- Ateliers d'identification des dangers persistants
- Mise en œuvre de la suppression / isolement / soustraction
- Cas particulier : risques électriques, AT routier, ambiance toxique

2. Mise en application — Examiner et alerter (1 h 30)

- Exercices d'examen successif d'une victime (signes vitaux, ordre)
- Simulation d'appels téléphoniques (15 / 18 / 112 / 114)
- Choix et formulation du message d'alerte selon la situation

3. Apprentissage des gestes de secours (4 h 30)

- Saignements abondants — démonstration et reproduction par les stagiaires
- Étouffement adulte / enfant / nourrisson — manœuvres successives
- Malaises et positions d'attente adaptées
- Brûlures — refroidissement / repérage des cas particuliers
- Plaies graves et douleurs empêchant un mouvement
- Mise en Position Latérale de Sécurité (PLS) adulte / enfant

- Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) : compressions, insufflations
- Utilisation du DAE (défibrillateur automatisé externe) — séquence complète
- Cas particuliers : femme enceinte, nourrisson, victime traumatisée

4. Le SST acteur de la prévention — atelier pratique (1 h 00)

- Étude d'une situation de travail apportée par le stagiaire ou le formateur
- Repérage des dangers, caractérisation des risques
- Proposition d'actions de prévention dans le respect du champ d'intervention
- Modalités de remontée d'information à l'employeur ou au CSE

5. Épreuves certificatives en fin de formation (1 h 00 + 1 h 00 selon effectif)

- Épreuve n°1 — Mise en situation d'accident du travail simulée (compétences 2, 3, 4 et 5 — 7 min/personne)
Scénario incluant : 1 victime, 1 lésion, 1 ou plusieurs dangers persistants, 1 ou plusieurs témoins, des moyens de simulation adaptés
- Épreuve n°2 — Questionnement par le formateur (compétences 1, 6, 7 et 8 — 5 min/personne)
Cadre réglementaire du SST et compétences en matière de prévention
- Délibération et délivrance du certificat SST aux stagiaires reçus

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Méthodes	Formation présentielle conforme au programme national INRS — Document de référence SST V8 (01/2021). Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, supports ED 4085), de démonstrations pratiques du formateur, de cas concrets, d'exercices d'apprentissage et de mises en situation d'accident simulées avec analyses collectives. Remise obligatoire de l'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (INRS ED 4085) à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, en MAC en cas de perte ou de mise à jour.
Évaluation	Évaluation formative continue tout au long de la formation par le formateur SST à partir des grilles INRS officielles. En fin de formation, 2 épreuves certificatives obligatoires (durée totale ≤ 2 h pour 10 stagiaires) : - Épreuve n°1 : mise en situation d'accident du travail simulée, évaluant les compétences 2 à 5 (protéger, examiner, alerter, secourir). Durée : 7 min/personne. - Épreuve n°2 : questionnement sur le cadre réglementaire et la prévention (compétences 1, 6, 7, 8). Durée : 5 min/personne. Le certificat SST est délivré si l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les indicateurs des grilles. À défaut, possibilité de repasser l'une ou les deux épreuves si le temps le permet, ou de se réinscrire à une nouvelle session (allègement possible). Les grilles individuelles sont archivées au minimum durant la validité du certificat.
Sanction	En cas de réussite : délivrance du Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, espace dégagé pour mises en situation). Matériel pédagogique obligatoire : plan d'intervention SST avec pictogrammes, plan d'actions prévention avec pictogrammes, défibrillateur automatisé externe (DAE) de formation avec accessoires, lot de mannequins de RCP (adulte, enfant, nourrisson) avec peaux de visage individuelles ou dispositif de protection individuelle, matériel d'entretien et consommables. Divers matériels pour réalisation des simulations (maquillages, accessoires de scénarios, EPI types). Aide-mémoire INRS ED 4085 remis à chaque stagiaire.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » en cours de validité, délivré par une entité habilitée niveau 2 ou par l'INRS. À jour de son MAC (36 mois). Justifiant d'une expérience pédagogique en formation d'adultes et d'une bonne connaissance du milieu professionnel des stagiaires (risques sectoriels). Maîtrise des techniques de premiers secours conformes aux dernières recommandations de l'ILCOR / ERC / CFRC.

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

Délai d'accès	Inscription possible jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles (4 à 10 stagiaires). Déclaration de la session dans FORPREV au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage. Délai standard : 3 à 6 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et d'organiser la salle.
Tarif / financement	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53.

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue de la formation, remise au stagiaire de l'aide-mémoire INRS ED 4085, du certificat SST (modèle national) délivré via FORPREV par l'entité habilitée, et de l'attestation de formation. Clôture obligatoire de la session dans FORPREV au plus tard 30 jours calendaires après la fin de la formation. Suivi post-formation à 6 mois (questionnaire de transfert en situation de travail). MAC obligatoire tous les 24 mois pour maintenir la validité du certificat.

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

100,0% de notes positives (80 positives sur 80 notes recueillies, sur 1 session(s))

Calculé à partir des questionnaires de satisfaction (échelle 1 à 5, 8 notes par stagiaire : 7 critères + note globale). Les notes > 3 sont comptées positives, ≤ 3 négatives.